



## Fête de la musique à Lorient Vendredi 21 juin 2024 Charte de participation

Chères musiciennes, chers musiciens,

En répondant à l'appel à participation, vous avez accepté de rejoindre la programmation de la Ville de Lorient dans le cadre de sa Fête de la musique, le 21 juin 2024 ; la transmission de votre candidature implique l'acceptation de la présente Charte, que vous vous engagez à respecter en cas de réponse positive de notre part. Cette Charte a pour objectif de vous présenter l'événement, vos engagements et les nôtres, pour faire, ensemble, que la Fête soit belle.

### **La Fête de la musique : présentation**

Créée en 1982, la Fête de la musique est un événement national organisé chaque année le 21 juin dans le but de promouvoir la pratique musicale en réunissant professionnel(le)s et amateur(e)s et de donner à voir gratuitement et à un public nombreux une grande diversité d'esthétiques.

Lorient ne déroge pas à la règle et offre habituellement à de nombreuses formations amateurs du territoire l'occasion de participer à cette grande fête à ses côtés en se produisant sur des scènes animant tout le centre-ville.

**Le vendredi 21 juin 2024**, une vingtaine de formations amateurs pourront se produire sur des espaces équipés d'une régie Sons & Lumières, dans le centre-ville. Pour constituer cette programmation, la Ville de Lorient a choisi de sélectionner les groupes ayant répondu à son appel à participation en veillant à proposer au public une diversité d'esthétiques.

### **Conditions de participation et sélection des musiciens amateurs pour les scènes sonorisées**

Les personnes majeures ou mineures peuvent participer, sous réserve de transmettre ultérieurement une autorisation parentale signée par un représentant légal.

La transmission du formulaire d'inscription, accompagnée des pièces à joindre obligatoirement constitue un acte de candidature à l'événement et sera possible au choix :

- **Via la plateforme en ligne** : <https://jeparticipe.lorient.bzh>
- **Par voie postale** :  
Ville de Lorient – Direction de la Culture et du Patrimoine  
Rue du Tour des Portes – CS 30010 – 56315 Lorient cedex
- **Par mail** à [directionculture@lorient.bzh](mailto:directionculture@lorient.bzh)

- La sélection des propositions est effectuée selon les critères suivants :
  - Géographiques : priorité aux lorientaises et aux lorientais ;
  - Artistiques : diversité des esthétiques musicales, adéquation à l'esprit de la manifestation, adaptation aux lieux, horaires et format de la manifestation ;
  - Disponibilité des créneaux.
  
- Organisation :
  - Le nombre de candidats retenus sera fonction des places disponibles : une vingtaine de formations au total ;
  - La participation des musicien(ne)s amateur(e)s à la Fête de la musique ne fera l'objet d'aucune rémunération ;
  - Technique : trois scènes seront mises à disposition par la Ville de Lorient ainsi que le matériel de sonorisation. Des techniciens Sons et Lumières seront également présents pour assurer le bon déroulement des prestations sur les espaces scéniques ;
  - Durée de la prestation : chaque artiste/groupe pourra bénéficier du plateau pendant 1h maximum (montage + concert de 45mn + démontage inclus) ;
  - Ordre de passage : il sera convenu avec les candidats au moment de leur sélection, sur la base des souhaits transmis lors de l'appel à participation.

Les formations seront contactées par la Direction de la Culture et du Patrimoine, qui les accompagnera dans la préparation de leur participation à l'événement.

Par ailleurs, conformément à l'esprit de la Fête de la musique, l'installation de formations musicales autonomes est autorisée dans les espaces piétons, sous réserve qu'elle ne présente pas de risque pour la sécurité des participants et du public et qu'elle respecte la réglementation en vigueur en matière de sûreté, sécurité et salubrité publique notamment.

**Deux spots autonomes, avec une alimentation électrique mise à la disposition des musiciens, seront également proposés en accès libre à partir de 18h, rue du Port (plan communiqué ultérieurement).**

#### Engagements des participant(e)s

Les participant(e)s s'engagent à :

- Respecter les valeurs et l'esprit de la Fête de la musique, en excluant de leur prestation toute incitation à la haine ou à la violence ;
- Respecter le cadre d'organisation communiqué par la Ville de Lorient (non rémunération des musiciens amateurs, horaires de passage, durée de la prestation, échanges avec les personnels techniques, règles de sécurité...);
- Respecter le matériel mis à disposition, ainsi que les équipes accompagnant la mise en place de l'événement ;
- Informer la Ville de Lorient de tout cas de force majeure impliquant une modification ou une annulation de leur participation au plus tard 10 jours ouvrables avant la date de la manifestation ;
- Assurer leurs responsabilités dans le cadre de leur participation à l'événement (la Ville ne saurait être tenue responsable des instruments, matériels et autres apportés par les artistes).

### **Engagements de la Ville de Lorient**

- La Ville de Lorient met à disposition des musicien(ne)s retenu(e)s son domaine public (dans la limite des lieux indiqués par la Direction de la Culture et du Patrimoine) ainsi que les moyens techniques et matériels pour l'espace scénique aménagé.
- Elle assure la coordination générale de l'événement ainsi que la communication autour de sa programmation.

### **Nouveautés 2024**

Le centre aquatique du centre-ville ouvre ses portes en version nocturne et propose deux animations musicales, entre 18h et 22h ; l'entrée sera proposée à un tarif unique.  
Ambiance garantie !

 **La Ville de Lorient se réserve le droit d'annuler l'événement en cas de météo défavorable.**

### **Pour tout renseignement :**

Ville de Lorient – Direction de la Culture et du Patrimoine  
Rue du Tour des Portes  
CS 30010 – 56315 Lorient Cedex  
02 97 02 23 39  
directionculture@lorient.bzh